

EPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	N°2024/47
----------------------------	--	-----------

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 9 septembre 2024, le Comité Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 9 septembre 2024 ; l'an deux mille vingt-quatre, le 13 septembre, les membres du Comité Syndical, se sont réunis au 3 rue des Pavés 91 000 Evry-Courcouronnes, à 9 heures, sous la Présidence de Monsieur Edouard MATT 1^{er} Vice-président, suite à l'empêchement du Président et ce conformément à l'article L2122-17 du CGCT

Nombre de membres en exercice : 90

Présents : BERTOL Gino, BOUTEILLE Erick, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay-sur-Orge), CORRE Daniel, HILGENGA Wilfrid, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard

Pouvoirs :

Absents : ABENA Gabin, BEAUDET Stéphane, BEN OUADA Sami, BENEDETTI Laurence, BENIDJER Khellaf, BENSARSA REDA Lamia (ETPGOSB), BENSARSA REDA Lamia (Juvisy), BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, BUDELOT Laurence, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint-Yon), COLAS Romain, CONAN Gauthier, CORDIER Corinne, CORZANI Olivier, COUDORO Bernardin, DAMIATI Michaël, DELIANCOURT Jean-Claude, DELMOTTE Kim, DELPIC Joseph, DIRAT (SIARCE), Karl, DIRAT Karl (Villabé), DJEARAMIN Ganesh, DUGOIN Xavier, DUMONTAUD SEURE Aurélie, DURANTON Marianne, ECK Bernard, ESPRIN Daniel, FASSI Olivier, FOUQUE Nicolas, FOURNIER Pascal, FRAYSSE Gilles, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier (EPTGOSB), GONZALES Didier (Villeneuve-le-Roi), GRILLON Eric (EPTGOSB), GRILLON Eric (Ablon), GUERTON Jacques, GUILBERT Xavier, HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HAMARD Sylvain (Paray-Vieille-Poste), HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HUBERT Serge, JANIN Eric, LAMOUR Alain, MAYEUR Véronique, MEARY Nicolas, MELIN Gil (CAGPS), MELIN Gil (Ris-Orangis), MORIN Jean-Marc, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PAROLINI François, PEROT Joël, PETEL Yann, PFEIFFER Nathalie, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PLANTE François, PROT Pierre, PYOT Frédéric (SIARCE), PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), RASSIER Gérard, ROUSSEAU Jean-Baptiste, ROUSSET Laurent, SAC Patrice, SCACCHI Anne (CCEJR), SCACCHI Anne (Boissy-sous-Saint-Yon), SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, BISSON Michel, TANGUY Sylvain, TARAGON Stéphane, TEILLET Alexis, TERRIER Michel, VEROTS Dominique, VIVIER Richard, WITTEK Eugène (CAGPS), WITTEK Eugène (CAGPS).

Le Président de séance ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Erick BOUTEILLE est désigné secrétaire de séance

OBJET : VERSEMENT ACOMPTE TICFE

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5212-24,

Vu la loi de finances 2021 su 29 décembre 2020 et notamment son article 54,

Vu le décret n°2022-129 du 14 février 2022 et notamment son article 2,

Vu l'arrêté inter préfectoral 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022,

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Vu la délibération 2024-29 du 26 avril 2024

Vu le budget primitif adopté le 22 mars 2024 ;

Vu le Budget supplémentaire adopté le 14 juin 2024 ;

Considérant que le comité du SMOYS a délibéré, à l'unanimité, pour reverser 95% des recettes de la Taxe intérieure de la consommation finale d'électricité (TICFE) aux communes pour lesquelles la taxe est perçue par le syndicat et qu'il convient que ce dernier fixe les modalités de reversement

Considérant que le SMOYS souhaite mettre en place un système de versement en plusieurs fois, avec un premier versement aux communes correspondant à 50% des sommes versées aux communes au titre de l'année 2023

Après en avoir délibéré, le comité syndical

APPROUVE les reversements d'acompte TICFE selon les tableaux ci-après :

Communes	Acompte 2024	Communes	Acompte 2024
Bondoufle	113 561	Athis-Mons	251 801
Corbeil-Essonnes	321 736	Juvisy sur Orge	139 731
Le Coudray-Montceaux	43 906	Paray Vieille Poste	71 408
Etiolles	32 818	Savigny sur Orge	303 490
Evry-Courcouronnes	425 997	Viry Chatillon	260 503
Grigny	145 016	Ablon sur Seine	43 482
Lisses	114 362	Villeneuve le Roi	168 082
Ris-Orangis	204 193	Auvernaux	2 590
Saint-Germain les Corbeil	77 123	Avrainville	22 525
Soisy-sur-Seine	73 241	Chevannes	9 271
Villabé	61 382	Echarcon	4 757
Chilly-Mazarin	155 983	Fontenay le Vicomte	8 255
Epinay-sur-Orge	88 070	Guibeville	11 129
Les Ulis	172 714	Leudeville	13 646
Boissy sous Saint-Yon	44 593	Nainville les Roches	3 856
Saint Yon	17 797		

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote UNANIMITE	
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée

Le Président

Xavier DUGOIN

Le secrétaire

Erick BOUTEILLE

Date de publication sur le site :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité